

## DÉLIBÉRATION Bureau du 8 juin 2026

### DÉLIBÉRATION N° DBS2026-03

Objet : Autorisation de lancement du marché public de fourniture et acheminement d'électricité alimentant les armoires de Montée en Débit du Syndicat Seine-et-Marne Numérique et autorisation au Président à signer la convention valant mandat donné à l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) dans le cadre de la procédure d'appels d'offres de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés 2028-2030

Le huit juin deux mille vingt-six à dix-huit heures, se sont réunis au siège de Seine-et-Marne Numérique, sis 3 rue Paul Cézanne à MELUN, les délégués composant le Bureau, désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de M. LAVENKA Olivier, Président.

**Date de la convocation transmise par le Président : 2 juin 2026**

**Nombre de délégués en exercice : 12**

**Nombre de délégués présents : 6**

**Nombre de délégués représentés : 2**

**QUORUM** : 12 délégués en exercice représentant 18 voix, soit un quorum de 9 voix

**QUORUM pour la présente délibération** : 6 délégués présents + 2 pouvoirs correspondant à 12 voix

### **PRESENTS :**

Délégués du Département : LAVENKA Olivier, Président.

Délégué de la Région : BATTAIL Gilles.

Délégués des EPCI : GRIMONT Éric, PÉRIGALT Isabelle, PEUTOT Christian, ROUSSEAU Michael.

### **REPRESENTES :**

Délégués du Département :

GOUHOURY Pascal a donné pouvoir à LAVENKA Olivier.

AVOND Angela a donné pouvoir à BATTAIL Gilles.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : PEUTOT Christian

**Le Bureau de Seine-et-Marne Numérique,**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-2, L.2113-4, L.2124-1 et L.2124-2,*

*Vu les articles 1er, 17 et 25 du décret n° 85-801 du 30 juillet 1985 modifié,*

*Considérant que le marché public n°2024-20 de fourniture et acheminement d'électricité alimentant les armoires de montée en débit du Syndicat Seine-et-Marne Numérique, notifié à la société Total Energies le 20 novembre 2024, arrive à terme le 31 décembre 2027, et qu'il est ainsi nécessaire de lancer une consultation pour les besoins du Syndicat en fourniture et acheminement d'électricité,*

*Considérant que l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) met en œuvre des dispositifs d'achat groupé d'énergie et qu'un appel d'offres va être mis en place pour la période 2028-2030,*

*Considérant qu'il est intéressant que le Syndicat rejoigne ce marché groupé par le biais d'une convention de mandat telle que jointe en annexe, étant précisé que les prestations de fourniture en électricité du marché proposé débutent à compter du 1er janvier 2028 pour prendre fin au 31 décembre 2030,*

*Vu la convention de mandat,*

*Vu le rapport n° DBS2026-03,*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité (12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION).**

**AUTORISE** le lancement du marché public de fourniture et acheminement d'électricité alimentant les armoires de Montée en Débit (MeD) du Syndicat Seine-et-Marne Numérique ;

**AUTORISE** le Président à signer la convention valant mandat donné à l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) dans le cadre de la procédure d'appels d'offres de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés 2028-2030

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le



**DIT QUE** les dépenses correspondantes sont imputées au Budget « Services Numériques » à l'article 6061.

ID: 077-200036481-20260609-DBS202503-DE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Olivier Lavenka', with a long horizontal flourish extending to the right.

Olivier LAVENKA  
Président de Seine-et-Marne Numérique

Date de mise en ligne le 9 juin 2026